

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV La crémation. — V L'Association de Notre-Dame de la Bonne-Mort. — VI Chartres et Montréal. — VII Le mois de sainte Anne: venez à Sainte-Anne. — VIII Congrès eucharistique régional à Sainte-Thérèse les 12, 13 et 14 septembre. — IX Congrégation des Rites. — X Les Indulgences Apostoliques. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 27 juillet

On annonce :

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 27 juillet

Solennité de sainte ANNE, double de 1^e cl.; comme le 26 juillet; seule mém. du 11^e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. des saints Nazaire et comp. (I v.), et du dim.

Dans les églises paroissiales dédiées à saint Jacques, (Cathédrale de Montréal), messe et vêpres solennelles de S. JACQUES, double de 1^e cl.; comme le 25 juillet; seule mém. du 11^e dim. à la messe; mém. des saints Nazaire et comp. (I v.), et du dim. aux vêpres.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 août

Diocèse de Montréal. — Du 1 août, saint Pierre aux Liens (Ville St-Pierre); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Youville).

Diocèse d'Ottawa. — Du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Nominigüe); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Hawkesbury).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Granby).

Diocèse de Nicolet. — Du 31 juillet, saint Germain (Grantham).

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 août, saint Etienne.

Diocèse de Pembroke. — Du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Maynooth); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Chapeau).

Diocèse de Joliette. — Du 29 juillet, sainte Béatrice; du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Ile de Berthier); du 2 août, saint Alphonse de Liguori. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	28 Juillet.	— Sainte-Marguerite.
Mercredi,	30 “	— Bordeaux.
Vendredi,	1 Août.	— Eglise des Pères Franciscains.
Dimanche,	3 “	— N.-D.-du-Perpétuel-Secours.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 1er juillet 1913.

LES fêtes constantiniennes devront laisser un souvenir durable à Rome et on compte sur la charité du monde catholique pour le réaliser. Ce seront deux églises, dont l'une, dans la campagne romaine, près de l'endroit où était son tombeau, sera dédiée à sainte Hélène; et l'autre, du côté du Ponte Molle pour perpétuer le souvenir de la victoire de Constantin sur Maxence et de l'apparition de la croix, qui a donné origine au labarum. Qu'était au juste le labarum? Il est, malgré tous les travaux des archéologues, très difficile de le préciser avec un peu d'exactitude, aussi je m'abstiens de donner les diverses opinions qui ont cours à ce sujet. On sait seulement qu'il portait, sur une traverse perpendiculaire à la hampe, les portraits de Constantin et de ses deux fils, et en-dessous un voile de pourpre sur lequel se détachait en or le monogramme que l'on a appelé constantinien, c'est-à-dire les deux lettres grecques le P et le X entrelacées sous la forme si connue.

— Les deux églises dont j'ai parlé sont à faire. La plus im-

portante sera celle du Ponte Molle. D'après les plans, la basilique qui sera édiflée sur la rive gauche du Tibre sera dédiée à la Sainte Croix, ce qui était naturel puisqu'elle commémore la première apparition de la croix au monde payen. Cette basilique imite le type bien connu qui existe à Saint-Laurent hors les murs ou à Sainte-Marie in Transtevere. L'église proprement dite sera précédée d'un portique soutenu par des colonnes de marbre, reste de l'ancien *quadriporticus*, qui était l'accessoire obligé de toutes les basiliques, et n'existe plus aujourd'hui que dans la nouvelle basilique de Saint-Paul hors les murs. Le clocher, selon l'usage, sera séparé de la basilique et se dressera à côté, imitant les nombreux spécimens que l'on en conserve encore dans Rome; il sera couvert d'un toit et non d'une flèche plus ou moins élancée comme cela se fait aujourd'hui. L'église aura 57 mètres de long sur 27 de large, et sera divisée en trois nefs, terminées par trois absides. Dans l'abside du milieu sera l'autel majeur couvert d'un baldaquin supporté par quatre colonnes. Des deux autels latéraux, l'un sera dédié à saint Georges, patron de l'ordre constantinien, et sera fait aux frais de Son Altesse royale le comte de Caserte; l'autre sera consacré à sainte Héléne et un comité de dames italiennes se charge d'en recueillir les fonds. La caractéristique de l'autel majeur sera une grande croix en bronze ciselé dans laquelle on mettra une relique de la vraie croix. Aux pieds de la croix seront deux anges adorateurs en bronze, les mains tendues. C'est sur ces mains que se placera l'exposition du Saint-Sacrement quand on aura à la faire. La façade, éclairée par cinq grandes fenêtres en plein ceintre, sera ornée d'une mosaïque qui décrira la victoire de Constantin, qui est celle de la croix.

— Quand sainte Héléne résidait à Rome elle avait deux habitations, l'une *in aedibus sessorianis*, palais qui se trouve sur

l'emplacement de la basilique actuelle de Sainte-Croix de Jérusalem, et dont on voit encore des restes. Elle avait aussi sur la voie Lavicane une maison *ad duos lauros*. C'est à cette villa qu'elle reposa de son dernier sommeil, dans le magnifique sarcophage de porphyre rouge, qui est maintenant au musée du Vatican. Le culte de sainte Hélène est très ancien, je ne dis pas dans l'Eglise orientale où il commença tout de suite après sa mort, mais même dans l'Eglise d'Occident. Son nom se trouve dans tous les martyrologes, et elle est invoquée dans un *grafitto* grec du VI^e siècle qui se voit encore dans la crypte historique des saints Marcellin et Pierre. Son grand titre de gloire est d'avoir retrouvé à Jérusalem le bois sacré de la Croix du Sauveur. On ne saurait nier ce fait sans refuser tout crédit à l'histoire, car outre qu'il est mentionné dans l'histoire ecclésiastique de Socrate et dans la célèbre *Peregrinatio Sylviae*, les *Catéchèses* de saint Cyrille, évêque de Jérusalem, en parlent et elles datent, à peu près, de l'année 347, par conséquent vingt ans après cet événement. Une inscription de l'an 359, trouvée il y a quelques années à Tixter en Maurétanie, nous dit que cette église possédait une relique *de ligno Crucis*, preuve de la découverte et de la dévotion des fidèles.

— L'église de Sainte-Hélène s'élèvera à peu de distance du cimetière de Sainte-Castule; elle sera à trois nefs terminées par trois absides où seront trois autels. Le style est celui de la Renaissance, avec des réminiscences architecturales des IV^e, V^e et VI^e siècles. L'abside du milieu sera couverte d'une mosaïque rappelant, comme celle de Saint-Clément, le triomphe de la Croix. En dessous, une large bande de mosaïque rappellera les traits des saints les plus illustres des cimetières de la voie Lavicane, saint Castule, les quatre saints Couronnés et les saints Marcellin et Pierre, et au milieu, sainte Hélène. Sur

chacune des douze colonnes qui séparent la nef centrale des autres, sera un médaillon, représentant un des apôtres. Les fenêtres seront ornées de vitraux qui auront une décoration tirée de motifs archéologiques chrétiens. La façade enfin, qui n'aura pas de portique, sera en brique et travertin.

— Voici les monuments que l'on veut dresser au triomphe de la Croix. Ils seront l'expression de la reconnaissance du monde chrétien tout entier. Il est à souhaiter que cette reconnaissance se manifeste par des dons assez considérables pour prouver que les catholiques savent éterniser, de façon royale, une des plus grandes dates de leur sainte mère l'Eglise.

DON ALESSANDRO.

LA CREMATION

EN Allemagne, les grandes villes sont autorisées à construire des fours crémateurs, si les deux tiers des membres du Conseil communal en expriment le désir. Aucune des grandes villes rhénanes ne possède, jusqu'ici, de four créma-toire.

Un juif richissime, Rothschild, avait légué à la ville de Cologne une somme de 500,000 mark pour construire un sanatorium ; il léguait en outre 100,000 mark pour construire un four créma-toire communal. Une clause du testament stipulait que tout le legs serait nul, si la ville se refusait à construire le four créma-toire ; dans ce cas, le legs entier passerait au Consistoire juif de Cologne pour des oeuvres israélites.

Le Conseil communal a pris une décision à ce sujet. La discussion fut extrêmement vive ; elle dura trois heures. Finalement, par vingt-six voix contre treize voix libérales, le Conseil a refusé le legs de l'israélite Rothschild. " La ville de Cologne est assez riche, a déclaré un orateur, pour que ses malades n'aient pas à souffrir de cette décision. "

L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DE LA BONNE-MORT



A *Semaine religieuse* du 26 mai a déjà publié, sous ce titre, une notice, venue de Rome, pour faire connaître la nouvelle association, son but, son opportunité à l'heure actuelle, la bienveillance insigne que le Souverain-Pontife lui a témoignée, enfin les indulgences nombreuses et les autres avantages signalés qu'il lui a accordés.

On aimera sans doute à lire aujourd'hui le texte même de la lettre par laquelle Notre Saint-Père le pape approuve et honore cette admirable association. Elle est adressée au supérieur général de la communauté établie à Rome, et dont un procureur est venu l'été dernier au Canada pour établir l'association parmi nous.

LETTRE DE SA SAINTETE PIE X

Au supérieur général de la Congrégation des Prêtres de
Sainte-Marie de Tincebray

A Notre cher Fils, le Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de Sainte-Marie de Tincebray

PIE X, PAPE.

Fils bien-aimé, salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons appris avec grand plaisir que vous et les Membres de votre Institut, vous vous appliquez avec le plus grand succès à diriger et à promouvoir l'Association de *Notre-Dame de la Bonne-Mort*. Nous louons donc de tout coeur votre zèle à poursuivre la fin que vous ont tant recommandée vos Fondateurs et la charité avec laquelle vous vous efforcez de travailler au salut éternel du prochain. Il nous est agréable de reconnaître ce double mérite et de l'attester par cette Lettre : qu'elle soit pour vous la messagère de Notre paternelle bienveillance et en même temps un encouragement à poursuivre avec ardeur l'Oeuvre à laquelle depuis longtemps vous consacrez vos forces.

Cette Association de la *Bonne-Mort* qui, pour la grande affaire du salut éternel, invoque le patronage de Marie, la Mère des Douleurs, sera de la plus grande utilité pour tout chrétien.

Deux choses le prouvent : la *bonté de notre Mère* toute pleine de grâce et de miséricorde et le rappel à son Coeur de la *Passion de Notre-Seigneur*. Le première nous ouvre, pendant toute la vie et surtout à l'heure du dernier combat, un asile assuré entre les bras de la plus tendre des mères ; le second nous est un gage des largesses inépuisables de la divine miséricorde. C'est en effet en présence de Marie et, sous ses yeux que s'accomplit le divin sacrifice de notre rédemption, et, Reine des martyrs, elle y eut une bien grande part puisqu'elle avait enfanté et nourri la sainte Victime. Quoi de plus puissant pour déterminer Marie à exaucer les vœux de ceux qui la prient ? Quel argument plus fort peut-elle invoquer auprès de son Fils pour nous obtenir le pardon de nos péchés ?

Un troisième titre encore recommande cette Association : la *pensée de la mort* que, par un sage dessein, elle excite et entretient dans les âmes. Cette pensée, nul, vous le savez bien, ne l'a jamais méditée qui n'ait vu diminuer en lui, sous le souffle de la grâce divine, la préoccupation des intérêts d'ici-bas et s'accroître le désir des biens de la vie future.

Poursuivez donc avec ardeur, Fils bien-aimés, l'accomplissement de la mission qui vous est confiée. *Dépensez tous vos efforts à étendre cette Association chaque jour de plus en plus* et à la rendre partout florissante tant par le nombre des Associés que par l'éclat des vertus chrétiennes.

Comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à toute la famille religieuse que vous gouvernez avec tant de sagesse, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 avril 1911, la huitième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Il nous est particulièrement agréable d'ajouter ici la lettre d'approbation de cette association que Mgr l'archevêque a donné au Révérend Père procureur de la Congrégation des prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray (en France) lors du passage de celui-ci à Montréal.

LETTRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Au R. Père H. Rondet, Prêtre de Sainte-Marie

Archevêché de Montréal, le 22 juin 1912.

Mon révérend Père,

Je serai heureux de voir l'Association de *Notre-Dame de la Bonne-Mort* s'établir et se répandre dans mon diocèse. M. l'abbé Saint-Denis s'en fera le propagateur zélé.

Le Souverain-Pontife l'a approuvée et lui a accordé de précieuses indulgences. Les membres de nos communautés religieuses et les pieux chrétiens en comprendront les avantages, car, comme l'a écrit Pie X: " le salut dépend des derniers moments de la vie, de la grâce d'une bonne mort ". Ils s'y enregisteront, j'en suis sûr, en grand nombre. Ils aimeront à mettre sous la protection maternelle de la très Sainte Vierge l'instant qui doit décider de leur éternité.

Vous savez que nous avons chez nous l'*Union-de-Prières*. Elle est établie dans presque toutes nos paroisses. Votre pieuse association m'en paraît le complément.

Agréez, mon révérend Père, l'assurance de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Plusieurs archevêques et évêques du pays ont adressé au R. P. H. Rondet une lettre analogue. Ils ont bien voulu en outre recommander l'association au zèle de leurs prêtres réunis en retraite pastorale, l'été dernier, et nommer un prêtre zélateur pour leur diocèse (1).

J. S.

(1) On vient de voir la nomination de M. l'abbé **Joseph Saint-Denis** comme prêtre zélateur dans le diocèse de Montréal. — Les abonnés qui habitent d'autres diocèses apprendront avec intérêt la nomination des autres zélateurs. Ce sont, jusqu'à présent, **Mgr C.-O. Gagnon, P. D.** (101, rue Sainte-Anne, Québec), pour le diocèse de Québec; M. l'abbé **J.-E. Pelletier**, curé de la cathédrale, pour le diocèse de Rimouski; M. l'abbé **J.-E. Paquin**, procureur de l'évêché des Trois-Rivières, l'abbé **Emile Lachapelle**, secrétaire de l'évêché de Joliette. Avec le temps un zélateur sera aussi nommé dans les autres diocèses.

CHARTRES ET MONTREAL



le chanoine Guérin, archiprêtre de la cathédrale de Chartres, a été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.

Voici, à ce sujet, la lettre que Mgr l'archevêque de Montréal écrivait à Mgr l'évêque de Chartres, le 6 juin dernier.

Monseigneur,

Nous avons donc perdu notre bon chanoine Goussard ! Je partage votre peine. C'était un saint prêtre, un pieux serviteur de la Sainte Vierge, pour moi un ami vénéré. Je le connaissais depuis de longues années et plusieurs fois j'avais eu le bonheur de me rencontrer avec lui aux pieds de Notre-Dame de Chartres. Selon une tradition déjà ancienne et que je tiens à conserver, il appartenait à titre honoraire au chapitre de la cathédrale de Montréal. Il lui faut un successeur et je suis heureux de le trouver dans la personne de l'abbé Guérin que Votre Grandeur m'a présenté. Du consentement unanime de mes chanoines, je vous envoie la lettre de nomination qu'il sera heureux de recevoir de vos mains. Je lui donne à travers l'océan l'accolade la plus fraternelle, et je l'invite cordialement à venir officier dans ma cathédrale où une stalle lui est réservée.

Agréez, cher et vénéré Monseigneur, l'hommage de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en N. S.

PAUL, *arch. de Montréal.*

LE MOIS DE SAINTE ANNE

VENEZ A SAINTE-ANNE

N vénérable Sulpicien — raconte la légende — aimait tant et Saint-Sulpice et ses traditions, qu'il aurait dit un jour à saint Pierre: " C'est bien beau le Ciel, j'ai le Seigneur à contempler et à aimer, je me trouve dans la meilleure société qui se puisse imaginer, c'est le bonheur parfait! Mais il me faut quand même Saint-Sulpice et ses règles, sans cela je m'en retourne sur terre, en la vallée de larmes. "

On ne s'imagine pas davantage M. Miramont, curé de Sainte-Anne à Paris, pouvant se passer même au ciel de sa chère église, de son archiconfrérie, de ses paroissiens, de ses pèlerinages et de son mois de sainte Anne. Il reste tellement bien curé honoraire de Sainte-Anne, qu'on vient de nous écrire et à plusieurs reprises :

" J'ai prié M. Miramont de m'obtenir de la bonne mère sainte Anne telle faveur, telle guérison, j'ai été exaucé et je vous prie d'en faire mention dans le Bulletin. " Comme M. Miramont, entouré de M. et Mme Nolleva, de Mme Lombard, de tous les bienfaiteurs et amis de Sainte-Anne, doit se pencher en ce moment " du haut des balustres du ciel ", comme aurait dit saint François de Sales, et il vous invite comme tous les ans à venir en grand nombre au sanctuaire, maintenant achevé et béni de Sainte-Anne. Il vous y engage d'autant plus que le Souverain-Pontife Pie X vient d'accorder, en-dehors des indulgences du jubilé constantinien de cette année, des indulgences spéciales à tous ceux qui auront la dévotion des neuf mardis ou de la neuvaine à sainte Anne, qui précédera ou suivra la fête de l'Âïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

M. Miramont s'adressait tout d'abord à ses confrères des paroisses ayant pour patron un des membres de la sainte Famille, aux vénérés chanoines, et aux curés voisins avec lesquels il était en excellents termes. Il voyait toujours, avec le plus vif plaisir, arriver les coiffes si pittoresques du pays breton, avec leurs ailes qui volent au vent : cela lui rappelait son cher Binic où il avait été sacré " recteur breton ". Aux costumes variés de la Bretagne se joignait le sympathique syndicat de l'Aiguille, puis la corporation des Menuisiers avec leur belle bannière de sainte Anne, leur patronne. Puis c'étaient divers groupes de mères chrétiennes, de Saint-Pierre du Gros-Caillou, de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, des Blancs-Manteaux, etc., etc. Et il ne manquait jamais de leur donner son mot d'ordre et de leur parler de sainte Anne, modèle des mères qui veulent élever chrétiennement leurs enfants ou qui désirent ramener la jeunesse au bien quand elle a quitté la bonne voie.

Beaucoup d'autres, d'ailleurs, suivaient ce beau mouvement de prières avec des intentions diverses. En juillet, à Paris, c'est la période des examens qui décident de l'avenir de tant de jeunes gens : on demandait à sainte Anne la réussite. Des jeunes filles qui n'ont plus d'examens à passer, mais qui ont la noble préoccupation de trouver un mari partageant leurs convictions et pratiquant leur religion, venaient également aux pieds de la sainte. Des épouses qui désirent comme sainte Anne avoir des enfants et les élever chrétiennement, toutes celles qui pleurent ont prié devant son autel — c'est la grande litanie de ceux qui souffrent — et les uns, et les autres, en sont partis consolés et plus forts.

Pendant 27 ans, M. Miramont a vu défiler tous ces pieux pèlerins ; il a entendu leurs confidences, reçu leurs lettres éplorées ou reconnaissantes, et c'est encore lui qui, du haut du ciel, vous invite à prier sainte Anne.

C'est à vous, chers amis, d'y répondre; et sans aucun doute, avec le concours de ce grand serviteur de sainte Anne et celui de votre sainte Patronne, vous recevrez comme ceux qui vous ont précédés, le réconfort et les grâces dont vous avez besoin.

E. DELÉTAÏN,

Curé de Sainte-Anne, à Paris.

CONGRES EUCHARISTIQUE REGIONAL

À SAINTE-THÉRÈSE

Les 12, 13 et 14 septembre

E premier Congrès eucharistique régional au Canada se tiendra à Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, les 12, 13 et 14 septembre prochain.

Le lundi, 9 juin, au Séminaire de cette ville, s'est tenue, sous la présidence de Mgr l'archevêque, la première réunion sacerdotale en vue d'organiser ces fêtes eucharistiques. Une quarantaine de prêtres entouraient Sa Grandeur, qui ouvrit la séance par une allocution de circonstance.

Après avoir rappelé les résultats inappréciables des Congrès eucharistiques internationaux, dans le monde entier, Monseigneur constate chaque jour davantage avec tous ses prêtres le renouveau de vie chrétienne, de foi et de piété eucharistiques, dont le diocèse de Montréal en particulier est redevable au Congrès de 1910.

“ C'est toute une révolution bénie, dit Sa Grandeur, qui s'est produite dans nos paroisses, jusque dans nos communautés religieuses, et particulièrement chez les enfants. ” Mais les Congrès internationaux sont trop rares dans un même pays,

pour y créer un mouvement dont les effets soient durables et aillent toujours grandissants. Ils appellent après eux, comme complément nécessaire, d'autres manifestations moins grandioses sans doute, mais non moins efficaces, d'autres réunions eucharistiques diocésaines et même régionales. Multiplier ces congrès, c'est en faire autant de centres, de foyers de piété eucharistique. Quelle vigoureuse poussée de vie chrétienne n'en recevrait pas un diocèse où ils se tiendraient régulièrement. C'est ce qui se voit notamment en France, en Italie et en Belgique. Si, comme en certains diocèses de France où il y a si peu de foi, ces congrès sont parvenus à réaliser des merveilles, à opérer de véritables résurrections de paroisses au point de vue religieux, que ne feront-ils pas chez nous, où la foi de notre peuple se traduit à l'occasion par de si nobles élans et de si généreux sacrifices ?

Depuis notre Congrès de 1910, dit Sa Grandeur, j'avais pensé à prendre l'initiative de ces congrès régionaux. Notre congrès sacerdotal de février, qui a reçu les éloges du Souverain-Pontife et vient d'être cité comme un exemple au Congrès de Malte, était comme une préparation et un acheminement vers ce but désiré. Sous l'empire de cette pensée, j'ai tourné les yeux vers Sainte-Thérèse, qui, grâce à son collègue si florissant, à des communications faciles, offre de sérieuses garanties de succès. M. le curé, dont le zèle et la piété sont connus de tous, s'est rendu sans hésitation à mon désir ; et nous sommes présentement réunis pour aviser ensemble aux meilleurs moyens de mettre ce pieux projet à exécution. Pour nous y aider, nous n'aurons qu'à nous inspirer de ce qui s'est fait ailleurs, tout en l'adaptant aux conditions particulières de notre pays et de notre peuple.

Puis Sa Grandeur termine en indiquant quelle est la pensée dominante qui devra inspirer tous les travaux et toutes les délibérations du Congrès. On y traitera de *l'éducation*, de la

formation religieuse et eucharistique des enfants dans la famille et à l'école. Les prêtres en aviseront ensemble dans la séance sacerdotale; ils en parleront aux pères, aux mères de famille, aux instituteurs et institutrices, aux enfants eux-mêmes en des réunions spéciales.

Après l'allocution de Monseigneur que nous venons d'esquisser à grands traits, on passa à l'examen de certaines questions d'ordre pratique.

Il fut d'abord décidé que le premier congrès régional rayonnerait sur toute la partie nord du diocèse et comprendrait les comtés de Terrebonne, de Laval et des Deux-Montagnes, quitte à embrasser un rayon moins étendu dans les congrès suivants.

Le Congrès s'ouvrira le vendredi soir 12 septembre, et se terminera le dimanche suivant.

Le programme de ce Congrès sera publié plus tard.

CONGREGATION DES RITES

La Congrégation des Rites s'est occupée, dans sa dernière session, de la cause de béatification et de canonisation d'Antoine Chevrier, prêtre du diocèse de Lyon, fondateur de la Providence du Prado, pour recueillir, instruire et préparer à la sainte communion les enfants pauvres et abandonnés. Elle a présenté au Souverain-Pontife le décret qu'elle avait préparé. Le Saint-Père a sanctionné ce décret qui introduit la cause du P. Chevrier, qui reçoit par là le titre de *vénérable*, et peut être invoqué à titre privé.

Dans cette même réunion, la S. Congrégation des Rites a traité de la révision des écrits de Thérèse de Montaignac de Chavance, fondatrice des Oblates de Jésus.

LES INDULGENCES APOSTOLIQUES

On appelle *Indulgences Apostoliques*, les indulgences attachées par Notre Saint-Père le Pape (ou un prêtre en ayant le pouvoir) à tous les objets piux qu'il bénit lui-même: croix, couronne, rosaires, chapelets, médailles, statuettes, etc...

1o Pour gagner ces indulgences, les fidèles doivent porter sur eux un des objets, ou du moins le conserver dans un endroit décent de leur maison, et faire devant cet objet les prières prescrites. Généralement trois *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*, ré-cités aux intentions du Souverain Pontife, suffisent quand une prière est requise.

2o Tous ceux qui récitent au moins un chapelet par semaine; tous ceux qui ont l'habitude d'enseigner la doctrine chrétienne, le catéchisme, ou de visiter les malades, ou de secourir les pauvres, ou d'assister à la messe, peuvent aux conditions ordinaires (*confession, communion, prière pour le Souverain-Pontife*), gagner une INDULGENCE PLÉNIÈRE aux fêtes suivantes : Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension, Pentecôte, Sainte-Trinité, Saint-Sacrement, Immaculée-Conception, Purification, Annonciation, Assomption, Nativité de la Très Sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Joseph, La Toussaint, et aux fêtes de tous les Apôtres.

3o Enfin, à l'article de la mort,, il y a l'indulgence de la *Bonne Mort* (1), indulgence plénière que gagne quiconque possède un de ces objets, en faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, et en invoquant de coeur, s'il ne le peut de bouche, le saint

(1) C'est dire que les prêtres qui ont obtenu le pouvoir d'appliquer les **Indulgences apostoliques** ont par là même celui d'attacher aux crucifix l'indulgence de la **Bonne mort**.

nom de Jésus, pourvu qu'il reçoive les sacrements avec de bonnes dispositions, ou que, s'il ne pouvait les recevoir, il ait vraiment le coeur contrit de tous ses péchés.

Voilà les Indulgences principales. En pratique, il est mieux puisqu'il n'est pas nécessaire de les connaître toutes dans le détail, de former dès le matin l'intention de gagner toutes les indulgences que l'on pourra dans la journée.

De plus, il faut l'*état de grâce* et l'accomplissement fidèle des *oeuvres prescrites* pour le gain de chaque indulgence.

Autrefois, le Saint-Siège se réservait d'appliquer les dites indulgences aux objets de piété, d'où leur nom : apostoliques. Maintenant ces pouvoirs sont concédés à ceux qui en font la demande régulière en s'adressant à la Sacrée Congrégation des Indulgences, avec l'approbation de l'Ordinaire. Mais il ne s'accorde habituellement que pour un temps expressément marqué : *Cinq ans*, par exemple, *ad quinquennium*. Passé ce temps les pouvoirs doivent être renouvelés pour être valables. Un simple signe de croix sur un objet pieux suffit pour y attacher les indulgences lorsqu'on a obtenu ce privilège.

N. B. — Les objets bénits perdent les indulgences en changeant de propriétaire. Les indulgences sont personnelles et elles se perdent si l'objet est prêté à une personne dans le but de les lui faire gagner.

AUX PRIERES

Rév. Père Jean-Marie Murphy, prier du monastère de Notre-Dame-de-la-Vallée, décédé à Lonsdale, R. I., aux Etats-Unis.